



PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط

Deuxième Commission permanente
sur la Coopération économique, sociale et environnementale

Groupe de Travail spécial sur l'Environnement et le changement
climatique

Rapporteur : Mme Elsa Papademetriou (Grèce)

*Rapport sur l'Environnement et le changement climatique [adopté par consensus
par l'Assemblée lors de la 3^{ème} Session Plénière,
le 14 novembre 2008, Monaco]*

I. Introduction

Le Groupe d'Etude spécial sur l'Environnement et le Changement climatique a été créé lors de la 2^{ème} session plénière de l'APM à Malte en novembre 2007 et il dépend de la Deuxième Commission permanente de l'APM. La Deuxième Commission permanente a adopté le mandat du Groupe d'Etude spécial au cours de sa deuxième réunion à Malte (les 13 et 14 mars 2008).

Les rapporteurs du Groupe d'Etude spécial sur l'Environnement et le Changement climatique ont été désignés par la Deuxième Commission permanente pour un mandat de 2 ans comme suit:

- 1. Mme Elsa Papademetriou (Grèce) en qualité de rapporteur,**
- 2. M. Bechir Mejdoub (Tunisie) en qualité de Rapporteur adjoint**

L'environnement et le changement climatique constituent une priorité centrale à l'ordre du jour du Comité sur la coopération économique, sociale et environnementale pour 2009.

Les **membres** du Groupe d'Etude Spécial sont **l'Algérie, l'Egypte, l'ancienne république yougoslave de Macédoine, la Grèce, Malte, Monaco et la Syrie**. Cependant, les sessions sont ouvertes à tous les membres intéressés à participer, moyennant une note préalable.

II. Travail abattu jusqu'à ce jour

Le Groupe d'Etude spécial nouvellement créé a tenu sa première réunion le 3 avril à Athènes et a été accueilli par le parlement grec. Il a été noté que, pour la première fois, le travail de l'ensemble des Commissions et des Groupes d'Etude spéciaux est réalisé à l'extérieur de Malte.

Les membres qui ont participé à la session sont: l'Algérie, l'Égypte, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la Tunisie et la Turquie.

Les principaux orateurs invités à contribuer au travail du Groupe d'Etude spécial sont:

1. **M. Paul Mifsud**, Coordinateur du PNUE/PAM,
2. **M. Michael Scoulos**, Président du MIO-ECSDE,
3. **M. Galal Osman**, Vice-président de la *World Wind Association*.

Le Rapporteur adjoint, M. Bechir Mejdoub, n'a pas participé à la session et n'y a pas contribué non plus, pas plus qu'il n'a collaboré à son organisation avec le Rapporteur préalablement à la réunion.

Outre son poste de Rapporteur, Mme Papademetriou a occupé la présidence de la session.

Mme Papademetriou a ouvert la session par une présentation d'un rapport détaillé sur le changement climatique engendré par les activités anthropogènes, y compris les dernières preuves scientifiques, en se concentrant sur la région méditerranéenne. La Présidente s'est exprimée au sujet du manque de volonté politique de résoudre le problème sur les deux rives du bassin méditerranéen.

Par ailleurs, Mme Papademetriou a entrepris l'initiative de rédiger une déclaration sur les «réfugiés environnementaux», qui a été adoptée à l'unanimité par les membres des deux groupes d'étude spéciaux sur l'Environnement et le Changement et sur l'Energie.

MM. Mifsud et Scoulos ont mentionné les problèmes de pénurie d'eau, présenté le travail mené par les Institutions qu'ils représentent et tiré des conclusions pertinentes. M. Osman a souligné l'utilisation des énergies renouvelables comme une solution au changement climatique. La délégation italienne ainsi que la délégation turque ont participé aux discussions.

Le projet de rapport sur l'Environnement et le Changement climatique, repris ci-dessous (Partie IV), résulte de la consolidation du travail du Rapporteur avec les données fournies par les principaux orateurs et les points conclus au cours du débat général. Le travail de Mme Papademetriou a été préalablement transmis aux fins de la Quatrième Assemblée euro-méditerranéenne, organisée à Athènes les 27 et 28 mars 2008.

A ce stade, il conviendrait que nous soulignions le fait que les travaux des trois Groupes d'Etude spéciaux de la 2ème Commission permanente (Environnement et

Changement climatique, Energie et Gestion intégrée des ressources), bien que complémentaires, impliquent des questions transversales et, dès lors, les références à ces trois domaines ne peuvent être évitées.

Un document d'information médiatique a été publié par le parlement grec le 3 avril ainsi que par l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée le 7 avril. Le communiqué de presse de l'APM est disponible sur le site Internet récemment créé de l'Assemblée.

III. Travail ultérieur

Il a été convenu que, conformément aux règlements de l'APM, Mme Papademetriou préparerait un projet de rapport et un projet de résolution qui seront soumis à l'attention de la Deuxième Commission permanente en vue de leur adoption par la prochaine Assemblée.

De plus, le Rapporteur a assumé la responsabilité de rédiger un projet de résolution sur les réfugiés environnementaux, phénomène causé par le stress climatique, dont le statut n'est pas reconnu.

La prochaine réunion du Groupe d'Etude spécial n'a pas été déterminée et la décision a été reportée à une date ultérieure.

M. Piazzzi, Secrétaire général, a invité les délégations à définir une orientation, en vue d'impliquer les ONG et la société civile dans le travail à venir de l'APM. Cela pourrait se traduire par une série de séminaires ou de tables rondes consacrées au renforcement de la sensibilisation du public à la question.

La délégation turque a appelé les membres du Groupe d'Etude spécial à participer au 5ème Forum mondial sur l'eau qui se déroulera à Istanbul du 16 au 22 mars 2009.

IV. Projet de rapport

Après la publication, le 17 novembre 2007, du 4ème rapport du groupe de travail 1 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIC) qui a confirmé les graves menaces qui pèsent sur notre planète, les Nations unies ont appelé la communauté internationale à organiser à Bali en Indonésie, du 3 au 14 décembre 2007, la 13ème conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (UNFCCC), en vue de réviser la mise en œuvre du protocole de Kyoto, de rendre compte de l'état actuel de l'environnement et d'informer l'humanité toute entière de la possibilité de sauver la planète d'un changement climatique catastrophique. Nous devrions uniquement considérer de manière sérieuse le fait que nous ne disposons que de cinq ans pour y parvenir: **les changements**

nécessaires dans les modes de consommation énergétique doivent avoir eu lieu avant 2012.

Dix milles participants, représentant 180 pays, ayant tous ratifié – à l'exception d'un seul! – le protocole de Kyoto, ont quitté Bali après avoir engrangé de meilleurs résultats que ceux raisonnablement escomptés et inclut:

- Un accord de principe sur une réduction de moitié des émissions d'ici à 2050.
- Un accord destiné à négocier un texte contraignant en 2009 et à remettre des objectifs à court terme sur la table.
- Un accord d'assistance aux pays en voie de développement en matière de réduction et d'adaptation.
- Un accord conclu par la Chine visant à poursuivre les actions de réduction des émissions qui s'avèrent «mesurables, rapportables et vérifiables».

La Conférence s'est achevée par une feuille de route pour l'après-Bali jetant les bases d'un nouveau processus de négociation qui aboutira d'ici à 2009 à un accord international sur le changement climatique pour l'après-2012, avec l'espoir de voir le plus grand pollueur de notre planète (responsable de 25% des émissions totales), doté d'une nouvelle administration américaine, contribuer aux efforts au niveau mondial. Il convient également de mentionner le fait que des décisions innovatrices majeures ont été prises, au titre d'éléments centraux de la feuille de route, de lancement **des fonds d'adaptation** (programme de transfert de technologie et de réduction des émissions à partir du déboisement).

Depasser les scepticismes du siècle dernier

Le changement climatique n'est plus la préoccupation des petits groupes d'activistes. Pendant des décennies, nous avons affaibli nos réflexes, considérant les arguments invoqués par les sceptiques du réchauffement climatique qui ont attribué ledit phénomène à l'incidence potentielle du rayonnement cosmique sur le climat. Selon cette hypothèse, les rayonnements cosmiques interstellaires sont en grande partie responsables de la couverture nuageuse qui se trouve au-dessus du globe et le protège de la surchauffe. D'un autre côté, l'augmentation de l'activité solaire réduit l'intensité du rayonnement cosmique, et amoindrit donc la couverture nuageuse. Certains physiciens solaires ont même prétendu avoir défini la corrélation entre la baisse de l'intensité des rayonnements cosmiques au cours du siècle dernier et la hausse des températures moyennes. La conclusion était, donc, que le réchauffement de la planète n'est pas causé par l'homme. Cette argumentation a été largement mise à mal et ainsi réfutée: nombre de centres de recherche ont démontré que l'activité solaire a diminué au cours des deux dernières décennies et que, par conséquent, elle ne peut expliquer l'augmentation des températures.

Il conviendrait également de mentionner le fait que certains sceptiques ont perdu de leur crédibilité lorsque la communauté internationale a découvert que leur recherche avait été principalement financée, à coup de millions de dollars, par les plus grandes compagnies pétrolières et gazières du monde!

Aujourd'hui, le changement climatique représente une préoccupation mondiale classique. Il s'agit, par conséquent, du thème le plus récurrent dans le discours politique international. **L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée a donc le**

DEVOIR, en tant qu'organisme politique réunissant les représentants élus d'une des régions du monde les plus vulnérable aux effets du changement climatique, en l'occurrence la Méditerranée, **d'inscrire la question à son ordre du jour et de lui accorder la priorité**. Dans le cadre de nos compétences, nous devons contribuer aux efforts internationaux en la matière, en commençant par diffuser le message d'alarme selon lequel, si notre planète se réchauffe de 2° C ou plus au cours du 21ème siècle, scénario qui s'avère le plus plausible, le phénomène deviendra incontrôlable et tous les efforts alors engagés seront vains. Considérer cette menace pourrait faire de nos peuples, pollueurs indifférents ou sceptiques passifs, des champions consciencieux de l'action urgente.

Contexte

L'effet de serre n'est pas nouveau! Il existe depuis près de 4 milliards d'années. Les gaz à effet de serre absorbent le rayonnement infrarouge (la chaleur réfléctée par la terre) sans lequel la Terre afficherait une température de -18° C. Le dioxyde de carbone (CO₂) fonctionne comme un mécanisme de thermostat: lorsque la Terre se refroidit, l'eau s'évapore en quantité réduite, de sorte que les précipitations diminuent et le volume de CO₂ qui disparaît de l'atmosphère diminue également. Inversement, si la Terre se réchauffe, les précipitations augmentent de sorte à éliminer le CO₂ de l'atmosphère.

Le simple phénomène naturel susmentionné est fortement perturbé par les interventions anthropogènes, lorsqu'elles dépassent un niveau acceptable. Allumer une lumière ou la climatisation, ou utiliser quelconque de nos commodités à travers la planète, chaque fois que nous voyageons, quelque soit le type de transport motorisé, nous produisons du CO₂, contributeur principal au réchauffement mondial.

Entre autres gaz à effet de serre, le CO₂ – produit principalement par la combustion du carburant fossile, le combustible d'origine ligneuse, la fabrication de ciment et, naturellement, les changements d'utilisation de la terre – contribue au réchauffement planétaire à hauteur de 55%. Les 45% restants sont dus, notamment, au méthane (qui résulte de la production de gaz/pétrole/charbon, de la digestion des ruminants, des déchets ménagers, etc.), au chlorofluorocarbone (CFC, dissolvants, réfrigérants, aérosols et combustion de protoxyde d'azote (N₂O produit par les engrais), au déboisement, à l'agriculture et au combustible fossile.

Le lien quantitatif négatif entre le CO₂ et le climat a été démontré pour la première fois en 1896 par Svante Arrhenius, qui prévoyait qu'un doublement de la concentration en CO₂ dans l'atmosphère produirait une augmentation de la température de l'ordre de 5 à 6° C.

Plus tard, et à l'approche des années soixante-dix, nous avons découvert le «trou d'ozone» alors que dans les années quatre-vingt-dix, nous avons été stupéfait de constater que la concentration en CO₂ dépassait de 30% les niveaux préindustriels.

Les scénarii modérés prévoient un doublement de la concentration en carbone préindustriel d'ici à 2050 et un réchauffement de 1,4° C à 5,8° C, ce qui équivaut à l'augmentation de la température à l'ère glaciaire mais cent fois moins rapide.

Le changement climatique est un phénomène mondial mais il affecte les régions du monde de diverses et nombreuses manières, selon plusieurs critères que les scientifiques tentent d'identifier en vue de comprendre et de prévoir avec précision les incidences attendues: la latitude, les précipitations en fonction de la latitude, les océans et les chaînes de montagnes sont des facteurs fondamentaux mais il s'avère néanmoins difficile d'évaluer leur variabilité. Par ailleurs, chaque région en particulier, à tous les niveaux, présente sa propre vulnérabilité qui influence sa capacité à déterminer la cause des effets ou des catastrophes engendrées par le changement climatique, à les prévenir, les anticiper et y faire face.

En prêtant attention aux prévisions européennes de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), nous devrions sérieusement considérer ce qui suit:

- L'Europe se réchauffe plus rapidement que le reste du monde,
- Les changements, enregistrés à différents niveaux, prouvent que ceux-ci découlent d'exceptions éventuelles. Parmi ces changements, nous pouvons souligner:

1. La température atmosphérique européenne: au cours des cent dernières années, elle a augmenté de $0,95^{\circ}\text{C}$ au-delà d'une moyenne mondiale de $0,2$ à $0,7^{\circ}\text{C}$.
2. Les précipitations: tendances annuelles en Europe pour la période 1900-2000 montre une image contrastée entre l'Europe nordique (augmentation de l'humidité de 10 à 40%) et l'Europe méridionale (augmentation de la sécheresse jusqu'à 20%).
3. Climats extrêmes: au cours de ces cent dernières années, le nombre de jours de froid et de gel a diminué dans la plupart des régions de l'Europe, tandis que le nombre de jours où les températures dépassent 25°C et de vagues de chaleur a augmenté.
4. Couche de neige: l'étendue annuelle de la couche de neige de l'hémisphère nord a diminué de près de 10% depuis 1966. La période d'enneigement dans l'hémisphère nord a diminué de 8,8 jours entre 1971 et 1994. Glaciers: huit des neuf glaciers de l'Europe se réduisent, conformément à la tendance mondiale. De 1850 à 1980, les glaciers européens situés dans les Alpes ont perdu approximativement un tiers de leur superficie et la moitié de leur masse. Depuis 1980, ce sont encore 20 à 30% de la glace restante qui ont été perdus. La réduction constante des glaciers dans les Alpes atteint des niveaux supérieurs à ceux des 5 000 dernières années.
5. Température de la surface de l'eau: depuis la fin du 19^{ème} siècle, la température moyenne de la surface de l'eau a augmenté de $0,6^{\circ}\text{C}$, conformément à l'augmentation de la température atmosphérique au niveau mondial. La mer Baltique, la mer du Nord et la Méditerranée accusent un léger réchauffement au cours de ces quinze dernières années d'environ $0,5^{\circ}\text{C}$.
6. Augmentation du niveau de la mer: le niveau des mers autour de l'Europe a augmenté approximativement de $0,8$ mm/an à 3 cm/an au cours du dernier siècle.
7. Composition des espèces végétales: le climat depuis ces trois dernières décennies a provoqué une réduction du nombre d'espèces végétales à travers l'Europe et nombre d'entre elles ont migré vers le Nord.

Il convient également de mentionner certains des événements catastrophiques récents qui sont le plus probablement liés au changement climatique:

- La vague de chaleur de 2003 (l'été le plus chaud en 500 ans) qui a tué 33 000 personnes et a causé 13 milliards d'euros de dégâts.
Impact parallèle: perte de grands écosystèmes, crainte des feux de forêt, réduction des glaciers alpestres de l'ordre de 10%.
- Italie, août 2004: effondrement des crêtes les plus célèbres des Dolomites.
- Europe du Nord, 2005: violent orage laissant 7 pays sans électricité et causant les pires inondations depuis des décennies.
- Roumanie, 2006: la pire inondation jamais connue laissant 35 000 fermiers sans abri et causant des milliards d'euros de dégâts.
- Grèce, 2007: deuil national à la suite des feux de forêt les plus dévastateurs qui ont également anéanti les récoltes et détruit des dizaines de villages et ont eu un coût humain sérieux.

Conséquences des effets du changement climatique:

Le monde entier assiste, depuis des années, aux conséquences des effets du changement climatique:

- Pénurie d'eau (consommation domestique, eau de pluie et irrigation des terres agricoles, industrie, énergie), tandis que les besoins augmentent;
- Dégâts sur les infrastructures (règlements, hygiène, industrie, transport, barrages, énergie);
- Intrusion d'eau salée/dégradation des nappes phréatiques, érosion des sols, disparition des écosystèmes, désertification;
- Disparition des terres inhabitables et arables;
- Risques sanitaires (épidémies, invasions d'insectes, dysfonctionnements d'origine hydrique - bouleversements climatiques);
- Dégâts liés à l'énergie (biocarburants, hydroélectricité);
- Préjudices aux écosystèmes (migration des espèces, invasions des espèces);
- Pénurie alimentaire;
- Pauvreté, déshydratation, famine, rupture sociale;
- Dégradation des habitats humains (en particulier à la périphérie des villes);
- Criminalité, insécurité, violence, racisme, xénophobie.

Immigration environnementale

Toutes ces conséquences établissent un lien causatif linéaire direct avec d'autres encore plus graves qui sont généralement ignorées ou négligées lorsque la question est abordée et principalement au moment d'élaborer des politiques destinées à y faire face.

Le plus grand impact commun du changement climatique concerne, et certainement de manière plus évidente à l'avenir, l'**immigration forcée**. Les conflits et les besoins de relocalisation des populations et des communautés atteignent aujourd'hui leur paroxysme, tandis que les Etats-Unis et le Royaume-Uni invite le Conseil de sécurité des Nations unies à aborder le changement climatique comme une question aux

conséquences graves pour la paix et la sécurité mondiales qui pourrait devenir un élément de la planification militaire.

L'érosion des côtes, les inondations, la désertification ou la rupture agricole et les dizaines d'effets secondaires conduisent la communauté scientifique à définir d'ores et déjà un monde beaucoup plus petit pour accueillir les habitats humains. Tout cela combiné à la constante d'une population toujours croissante! Selon les prévisions, les prochains flux d'immigrés climatiques (ou réfugiés climatiques?) devraient atteindre 200 millions de personnes d'ici à 2050 et l'on ne peut nier le fait que ce sont ceux dont la responsabilité est la moins engagée qui paieront le prix des émissions meurtrières de gaz à effet de serre.

La migration est la réponse appropriée évidente au stress climatique mais il s'avère difficile, à l'heure actuelle, de prévoir ses flux puisque les deux paramètres fondamentaux, le **temps** (la vitesse à laquelle le changement a lieu) et la **portée** (le nombre de personnes impliquées) sont «inconnus». De même que l'on ne connaît pas la «portance» de chaque région concernée, un coefficient qui va au-delà des dimensions spatiales et économiques. L'immigration forcée environnementale empêchera la réalisation de tous les «plans de développement» du monde développé et nous ne pouvons continuer à le nier. **L'ensemble des plans nationaux et régionaux d'adaptation au changement climatique devrait inclure le «coefficient de migration» en vue de ne pas entraîner l'échec de l'«adaptation».**

Se concentrer sur la Méditerranée

La Méditerranée, carrefour historique entre l'Orient et l'Occident, a été l'une des plus riches régions du monde, en termes de biodiversité, d'habitats, de paysages spectaculaires, et ensuite, d'histoire, de culture et de ressources multisectorielles.

La richesse environnementale de la Méditerranée a été maltraitée et menacée par notre comportement indifférent et passif au cours des dernières années. Il est grand temps de répondre aux effets du changement climatique.

En effet, la vulnérabilité de la région s'est accrue de manière dramatique. Les flux toujours croissants de touristes (300 millions de touristes sont attendus sur les côtes en 2025, comparativement aux 175 millions en 2000) et le développement incontrôlé des infrastructures touristiques s'ajoutent aux problèmes actuels d'urbanisation des zones côtières en raison des changements démographiques majeurs dans les zones rurales.

La croissance continue des populations côtières aggrave les infrastructures sanitaires existantes (réseaux d'égouts, usines de traitement des eaux usées) qui s'avèrent, de toute façon, insuffisantes. Dans de nombreuses villes côtières de la Méditerranée, aucune stratégie intégrée de l'eau n'est appliquée (16% de la population de la région ne bénéficient pas d'un accès approprié à l'eau potable salubre) tandis que les effluents sont en outre versés dans les lieux de décharge en l'absence de toute mesure d'hygiène. Lorsque le lieu de décharge est situé sur la côte, l'environnement marin se voit dangereusement menacé. Les déchets industriels et chimiques, directement ou indirectement, par les rivières et les écoulements d'eau, engendrent une pollution supplémentaire de l'environnement marin, menaçant la viabilité des écosystèmes de la

Méditerranée et la santé des populations par le biais de la consommation d'algues marines toxiques.

Naturellement, nous ne pourrions faire fi de la dégradation sérieuse à laquelle l'environnement marin de la Méditerranée a fait face eu égard à la pollution causée par le transport maritime. On estime que 250 000 tonnes de pollution pétrolière sont dues à des activités opérationnelles, que 80 000 tonnes de pétrole ont été déversées à la suite d'accidents de bateaux (1990-2005), alors que 120 000 tonnes sont déchargées dans des installations et des terminaux pétroliers terrestres.

Bien que la Méditerranée ne soit pas dans une large mesure responsable des émissions de gaz à effet de serre (7% des émissions totales de ces gaz), il s'agit d'une région extrêmement vulnérable au changement climatique. La consommation d'énergie a doublé depuis 30 ans. La promotion des sources d'énergie renouvelable est insuffisante, malgré leur grand potentiel (soleil, vent, etc.). Les structures tarifaires et fiscales ne favorisent pas les économies d'énergie.

Cependant, il conviendrait également de souligner le fait que si les scénarii pessimistes de changement climatique ne peuvent pas être évités, la Méditerranée figurera parmi les premières régions à être fortement affectées. Les prévisions, à la fin des 21^{ème} siècle, si les émissions de gaz à effet de serre maintiennent leurs tendances ascensionnistes, prouvent que la région souffrira d'une augmentation de 5° C de la température saisonnière estivale, d'une diminution des précipitations estivales de 30%, d'une élévation du niveau de la mer de 20 à 60 centimètres, subissant des étés très chauds et de longues périodes de sécheresse. En particulier, les effets négatifs du changement climatique en Méditerranée ont pu être classés par catégorie comme suit:

A. Ressources en eau

- Diminution des précipitations annuelles moyennes de 24%
- Étés extrêmement chauds
- Augmentation significative de la sécheresse
- Augmentation du nombre de personnes victimes de la rareté de l'eau de 170 millions à 290 millions
- Survenance de conflits

B. Biodiversité côtière et marine

- Élévation du niveau de la mer et augmentation consécutive des dégâts causés par les tsunamis et les tempêtes (impact significatif sur les villes côtières et la biodiversité)
- Augmentation de la salinité et diminution du volume d'eau dans les eaux continentales
- Disparition des écosystèmes aquatiques

C. Forêts

- Recrudescence du nombre de feux de forêts
- Exacerbation des conditions de sécheresse et augmentation du risque d'incendies
- Pertes humaines et coûts socioéconomiques

D. Agriculture

- Réduction de la productivité des principales récoltes
- Augmentation des besoins en eau (actuellement 80% de la demande en eau sont destinés à l'agriculture)
- Augmentation de la demande de systèmes d'irrigation

E. Tourisme côtier

- Une augmentation d'un degré de la température d'ici à 2050 se traduira par une diminution de 10% du nombre de touristes dans les pays du sud de la Méditerranée (la région représente actuellement 30% du tourisme international)
- Vulnérabilité des infrastructures côtières à la suite de l'élévation du niveau de la mer

Enjeux politiques

Il conviendrait de ne pas ignorer le fait que les États méditerranéens subissent déjà et continueront de subir la forte pression exercée par les immigrants environnementaux.

Par conséquent, nous sommes condamnés à devenir les pionniers de la sauvegarde de la planète entière car nous ne pouvons pas, pour le meilleur ou pour le pire, épargner uniquement notre région. Nous devrions commencer par collecter des données et améliorer les systèmes de suivi, promouvoir le transfert de technologie à des fins d'analyse, évaluer les risques et adapter les infrastructures nécessaires à la gestion des ressources en eau, développer des programmes d'économie et de réutilisation de l'eau, protéger et restaurer les forêts, promouvoir l'écotourisme et, surtout, améliorer la gestion de la demande énergétique et renforcer les sources d'énergie renouvelable. La substitution du carbone par des énergies renouvelables est également inscrite dans le message central du rapport Stern!

Il est noté que plusieurs pays ont déjà commencé à explorer les énormes potentiels actuels en matière de réduction de la demande et de la consommation énergétiques, de construction de nouveaux bâtiments et de montage *a posteriori* et de restauration des anciens. Les banques ont commencé à offrir leur soutien à ces changements à la condition que leur capital leur soit restitué uniquement par le biais des factures d'électricité pour une période de 6 à 9 ans. Cela est plus facilement applicable dans les grandes administrations et autres bâtiments publics, hôpitaux, universités, etc.

La région méditerranéenne devrait également mettre à profit son potentiel illimité en termes de production d'énergie à partir de sources renouvelables, telles que les technologies solaire et éolienne à faible densité en carbone, voire nulle, qui, si elles sont développées plus avant, pourraient produire de l'énergie à des coûts comparables à ceux des carburants fossiles. Les alternatives d'énergies géothermique et marémotrice devraient être encore sérieusement explorées. Les voitures fonctionnant à l'hydrogène devraient être exemptées de taxes en vue de remplacer les anciennes. L'énergie nucléaire devrait représenter la dernière option à considérer, en raison des questions liées à la sécurité et aux déchets radioactifs.

La protection et la restauration des forêts, y compris la prévention et la circonscription des feux de forêts ainsi qu'une gestion appropriée de la forêt insistant sur la

reboisement et les pratiques telles que le pâturage contrôlé, devraient être combinées à des alternatives de capture du CO₂ *via* la photosynthèse. Cela contribue largement également à l'amélioration du climat, des conditions de vie, de la rétention d'eau et de la préservation de la biodiversité.

Tirer des leçons des meilleures pratiques est essentiel: le Danemark a maintenu sa consommation énergétique à un niveau constant depuis 1972 tandis que son PNB a plus que doublé!

L'un des défis auquel devra faire face la région méditerranéenne est le nombre insuffisant de politiques homogènes et d'engagements vis-à-vis du changement climatique. Plusieurs pays n'ont pas adhéré au protocole de Kyoto. De plus, la ratification de protocoles (protocoles relatifs aux opérations d'immersion et protocole d'urgence) et de la déclaration révisée de Barcelone constitue toujours un enjeu pour nombre de pays de la région.

Nous sommes tous en passe de réaliser que notre Mer bénie et ses États riverains se développent actuellement aux dépens de l'environnement et de sa durabilité à venir. L'UE a fourni un cadre juridique idoine (réduction de 20% des émissions de CO₂, voire 30% si les objectifs mondiaux sont atteints, et 20% d'utilisation des sources renouvelables en 2020), ainsi que des instruments financiers (entre autres, la politique européenne de voisinage, le partenariat euro-méditerranéen, les plans d'action nationaux dans le cadre de la stratégie révisée de Lisbonne), en vue de développer et de mettre en œuvre des stratégies en matière de gestion de la pollution.

Cependant, la volonté politique d'imposer une législation environnementale fait défaut des deux côtés de la Méditerranée. Les ministres de l'Environnement sont tributaires des ministres des Finances, qui ont conduit à la délicate situation où seul 1% du PIB desdits pays est consacré à la protection de l'environnement. C'est pourquoi d'autres forces, principalement les parlementaires, ont le devoir de faire entendre leur voix en plaçant les questions environnementales au centre des attentions.

Le ralentissement et la mitigation du changement climatique exigent des efforts déterminés au niveau mondial. Un guide existe et il s'agit de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique. Son objectif avoué est «...la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau susceptible de prévenir les interférences anthropogéniques dangereuses avec le système climatique... pendant une période suffisante pour permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement au changement climatique afin de garantir que la production alimentaire n'est pas menacée et de permettre un processus de développement économique durable». Les cosignataires des pays développés ont convenu de redoubler d'efforts dans la réalisation dudit objectif et de fournir également une assistance technique et financière aux pays en développement en leur permettant d'assumer leur part de responsabilité.

Des progrès ont été réalisés par les pays industrialisés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990. Les politiques appliquées incluaient des modèles commerciaux des émissions, des taxes sur le CO₂ et les énergies vertes, des mesures volontaires à l'initiative du secteur industriel destinées à traiter les émissions de gaz à effet de serre, un règlement ciblé et une recherche collaborative ainsi que des

programmes de développement. Toutefois, la priorité actuel du **devoir politique est l'intégration** du changement climatique dans les cadres politiques en vigueur: renforcement des politiques en matière de gestion intégrée des ressources en eau, de minimisation des déchets, récupération des gaz de décharge, gestion des fertilisants agricoles et, en particulier, accélération des investissements dans la performance énergétique.

Les gouvernements doivent comprendre et informer également les citoyens que le coût économique collectif – sans doute significatif – est réellement contrôlable mais, plus important, c'est que le coût est aujourd'hui largement inférieur en comparaison à celui qui sera exigé demain pour la réfection des dégâts. L'inaction constitue, à l'heure actuelle, l'attitude la plus onéreuse. Il conviendrait de sensibiliser les citoyens par le biais du dialogue public.

Il est inutile de créer de nouvelles organisations. Les initiatives en place devraient être davantage explorées dans la perspective de développer des partenariats et d'éviter les doubles emplois.

A cette fin, il convient de mentionner l'excellent travail réalisé jusqu'à présent par le PAM (Plan d'Action pour la Méditerranée) lequel constitue une action en faveur du développement durable en Méditerranée, sous l'égide des Nations unies. Ses instruments juridiques sont la convention de Barcelone et les sept protocoles relatifs à la protection de l'environnement. Le PAM traite des questions environnementales dans quatre secteurs: la pollution d'origine terrestre, la pollution d'origine marine, la biodiversité et la gestion des côtes. Ses objectifs sont a) aider les pays à atteindre les objectifs fixés en leur fournissant une assistance technique, un renforcement des capacités et une consolidation des cadres juridique et institutionnel, et b) assister les pays individuellement en vue de réaliser des investissements dans la limitation des polluants transfrontaliers à des niveaux acceptables, en atteignant les objectifs définis dans le programme d'action stratégique.

Le MIO-ECSDE (Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable) constitue une autre initiative dont l'objectif principal est le développement et la promotion des politiques en faveur de la protection de l'environnement et l'héritage culturel ainsi que le développement durable d'une région méditerranéenne pacifique. Le MIO propose trois réseaux de parties prenantes: a) le réseau électronique des éducateurs à l'environnement et au développement durable (MEdIES) b) le Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD) et c) le Cercle des journalistes méditerranéens pour l'environnement et le développement durable (COMJESD).

La coopération entre les gouvernements, les parlements, les autorités locales, les ONG (organisations non gouvernementales) et les OG (organisations gouvernementales), sur base d'un partenariat équitable, doit être encouragée. Une meilleure gouvernance fondée sur des institutions solides à tous les niveaux constitue un élément clé en vue de répondre aux questions environnementales.

Nous avons dépeint une situation alarmante au fil des pages précédentes:

- car les habitants de la Terre ressentent que notre planète est secouée;

- car les parents craignent que la génération de nos enfants blâme notre négligence.

Toutefois, nous sommes optimistes,

- car les législateurs ont la volonté d'assumer la **responsabilité d'agir**;
- car les représentants élus désireux d'honorer le **principe démocratique**, par le biais d'une politique attendue, s'efforcent de protéger les **droits de l'homme de nos populations à un environnement sain**.